

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances »

Conseil municipal du 26 septembre 2011  
Séance du 12 septembre 2011

## 20 Ressources humaines - vacances de psychologues

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, PAMART, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, Mme LEFEVRE, M. NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme KEZZOUL

Pouvoir à :

M. ABBA-SIDICK

Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à :

M. RIFI-SAIDI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39

39

38

■ **Rapport de présentation :**

Madame Aude PAMART, conseillère municipale déléguée, expose :

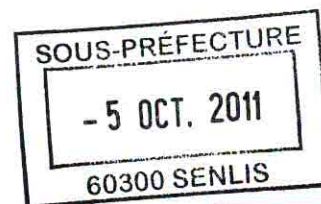
Pour les besoins du fonctionnement des services, la ville de Creil souhaite avoir recours au recrutement de personnels psychologues rémunérés à la vacation. Les interventions visent deux objectifs distincts. D'une part, permettre, dans le cadre de la politique de ressources humaines de la collectivité, d'accompagner des agents municipaux confrontés à des situations professionnelles déstabilisantes ou difficiles (reclassement professionnel, conflit, ...). D'autre part, de développer une action de prévention autour de l'enfant, de soutien des équipes de professionnelles et des parents dans les structures de la petite enfance.

Ces interventions s'inscriront dans la période du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 juin 2012.

L'incidence financière consécutive à ces créations sera imputée sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ces vacances de psychologues qui seront rémunérées sur une base horaire brute de 17,00 €.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 12 septembre 2011,  
Considérant la nécessité de mettre en place des vacances de psychologues,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38                  Pour : 38                                  Contre : 0                                  Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er** : d'autoriser le recrutement de psychologues vacataires

**Article 2** : de poser les interventions entre le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et le 30 juin 2012 pour un volume maximum de 120 heures sur la période.

**Article 3** : de fixer la rémunération brute horaire à la somme de 17,00 €.

**Article 4** : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, (chapitre 012).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **04 OCT. 2011**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

**05 OCT. 2011**

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 05.10.11 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Rally

C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE